

INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX

LETTRE D'INFORMATION N°11

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après notre onzième lettre d'information.

Par celle-ci, nous continuons de vous faire partager l'actualité de notre Service, qui organise une action collective autour du Compte Rendu de Gestion (CRG) ; de celle de nos partenaires sur le département (tel que l'actualisation de la liste des médecin experts) et des évolutions sociales et législatives pouvant avoir un impact dans l'exercice de la protection juridique de votre proche (modification des conditions d'acceptation de la clause bénéficiaire pour les assurances vie).

N'hésitez pas à faire suivre cette lettre aux personnes qui pourraient être intéressées autour de vous ainsi que nos coordonnées.

Nous restons bien évidemment à votre disposition et vous souhaitons une bonne lecture.

Pour toute information : istf@udaf18.unaf.fr - 07.55.61.17.20 - 07.52.04.36.55 - 02.48.24.03.49

ACTUALITES DU SERVICE ISTF DE L'UDAF DU CHER

- Sur le premier trimestre 2023, le Service organise des sessions collectives sur le thème du **Compte Rendu de Gestion**. Ces réunions permettent d'acquérir des connaissances théoriques et de les mettre en pratique afin de vous aider dans l'établissement du bilan comptable à remettre au tribunal au plus tard au 31 mars.

Une première session est fixée le **mardi 17 janvier sur Saint Amand Montrond**, suivie d'une seconde le **mardi 31 janvier à Vierzon**. Une dernière réunion vous est proposée le **mardi 7 mars à Bourges**.



INFORMATION COLLECTIVE 2023

Le Compte Rendu de Gestion

de 18h à 20h

St Amand	Vierzon	Bourges
17	31	07
janvier	janvier	mars

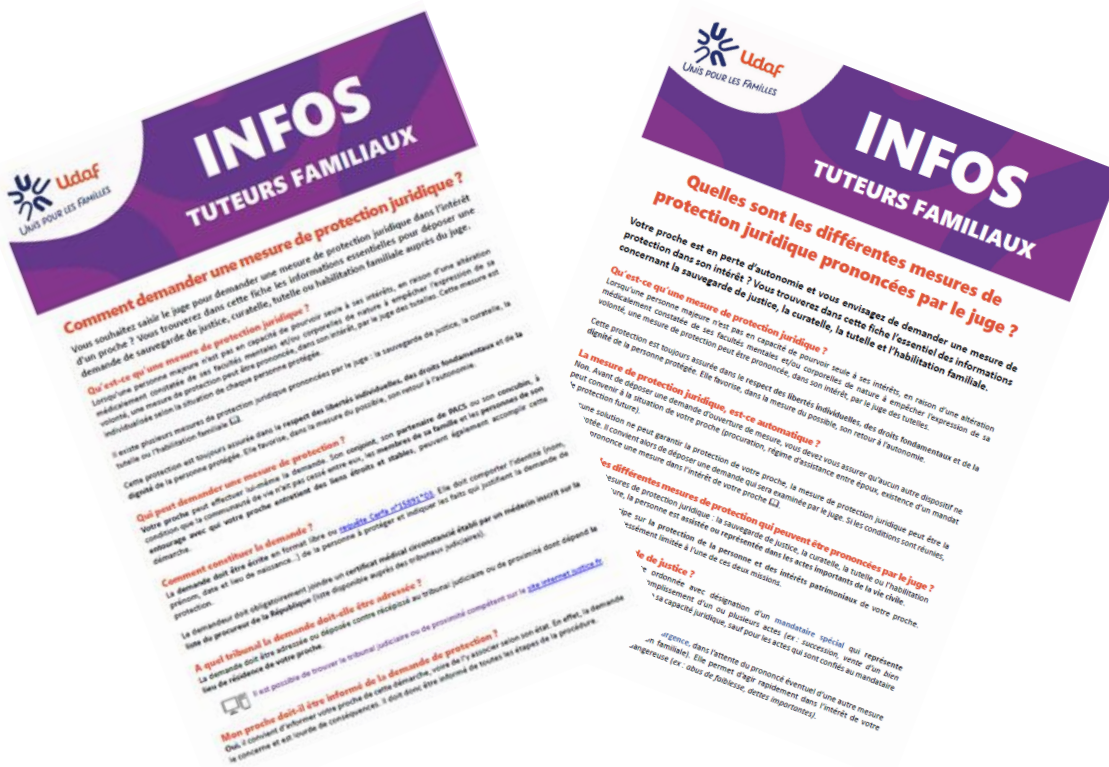
Informations et Inscriptions :

02 48 24 03 49 ou
istf@udaf18.unaf.fr



Ces réunions sont bien évidemment gratuites, seule une inscription préalable est demandée pour des questions d'organisation.

→ Vous vous interrogez sur les **différentes mesures de protections juridiques et sur comment en faire la demande** ? Retrouvez deux fiches récapitulatives jointes à cette Lettre d'Information.



Nous vous rappelons que ces fiches sont également à disposition sur notre site internet

[Fiches Infos Tuteurs Familiaux](#)

ACTUALITES SUR LE DEPARTEMENT DU CHER

→ La liste des médecins experts du Cher a été actualisée au 11 Octobre 2022. Pour rappel, il est nécessaire d'avoir recours à un médecin expert agréé dans certain cas (demande de mesure de protection, demande d'aggravation de mesure, Majeur Protégé non auditionnable...).



TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BOURGES
8 rue des arènes – 18023 BOURGES CEDEX – 02.48.68.34.34
Parquet du procureur de la République

LISTE DES MÉDECINS SPÉCIALISTES
PRÉVUE PAR L'ARTICLE 431 DU CODE CIVIL
(régime de protection des majeurs)

Le procureur de la République près le tribunal judiciaire de BOURGES,

Vu les dispositions de l'article 431 du code civil,

Établit comme suit la liste des médecins spécialistes habilités à constater l'altération des facultés mentales ou corporelles des personnes susceptibles d'être placées sous un régime de protection des majeurs :

Docteur ADJASSE-ABENI Symphorien, centre hospitalier – 18100 VIERZON / 02.48.52.33.33

Docteur AZRAK, centre médico-psychologique – 12 route de Culan – 18200 ORVAL

Docteur BLIN Luc, centre hospitalier et EHPAD – Rempart des Augustins - 18300 SANCERRE / 02.48.78.52.00

Docteur DURAND René, 4 rue Louis Billant – 18000 BOURGES

Docteur GBIKPI Paul, S.E.S.S.A.D., AD PEP 18 – 22 rue Jules Ferry – 18000 BOURGES

Docteur RIZKALLAH INGREMEAU Iman – centre médico-psychologique, 7 rue du Général Ferrié – 18000 BOURGES / 02.48.27.27.27

Docteur MEURILLON Chrysoline, Centre hospitalier - bâtiment Robert Leroux - 18100 VIERZON / 02.48.52.34.45

Docteur PELIZZARI Thérèse, centre médico-psychologique, 34 rue Louise Michel – 18000 BOURGES / pelizzaritheresc@mail.com / 02.48.24.94.64

Docteur SEVERIN Françoise, 06.62.46.23.46 – 18100 VIERZON

Docteur VAZ Laurent, centre hospitalier Jacques Coeur – Service réanimation – 18000 BOURGES / 06.72.72.58.67 / laurent.vaz@ch-bourges.fr

Docteur VINCENTI Pascal, 6 rue Archimède – 18000 BOURGES / 02.48.65.73.80 / pascal.vincenti@gmail.com

Docteur RAJAONARIVO DE LA CROIX Josiane, EHPAD Les Résidences de Bellevue – 18000 BOURGES / 02.48.57.88.00

Docteur GUGGIARI Christian, centre médico-psychologique, 7 rue du Général Ferrié – 18000 BOURGES / 02.48.27.27.27 ou 02.48.27.27.20



Fait au Parquet le 11 octobre 2022
François SCHUSTER
Vice-procureur de la République

Nous restons à votre disposition pour échanger sur les modalités de saisine d'un médecin expert.

EVOLUTIONS LEGISLATIVE ET SOCIALE

→ Les conditions d'acceptation d'une clause bénéficiaire d'une assurance vie, ont été modifiées pour tout contrat souscrit **après le 18 décembre 2007** :

- Un délai de **30 jours** minimum est nécessaire **entre la souscription** d'un contrat d'assurance vie et **l'acceptation par le bénéficiaire** ;
- Cette acceptation ne pourra se faire qu'après avoir **vérifié que le souscripteur est toujours d'accord** avec la désignation du bénéficiaire ;
- **L'annulation** de la clause bénéficiaire est possible **tant que l'acceptation n'a pas été faite par le bénéficiaire** ;
- Une fois la clause bénéficiaire acceptée, le souscripteur **ne peut pas procéder sans l'accord du bénéficiaire** à des rachats partiels, demander des avances ou modifier le bénéficiaire.

La modification de la clause bénéficiaire comme le consentement donné à l'acceptation du bénéficiaire constituent des actes de disposition pour lesquels le majeur sous curatelle doit être assisté de son curateur et le tuteur autorisé par le juge des tutelles.

→ Le formulaire de demande de **Complémentaire Santé Solidaire (C2S)** a été simplifié. Vous trouverez le lien vers le nouveau CERFA n°52269#04 qui peut être utilisé dès maintenant.
Pour rappel la C2S permet, sous condition de ressources d'avoir une prise en charge, totale ou partielle (participation forfaitaire), de sa cotisation de mutuelle.

[Article 132-9 du code des assurances](#)

[CERFA C2S](#)

*Nous vous souhaitons
tous nos vœux pour cette
nouvelle année*